

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 23 février 2024

Présents :

AKRAM Najib
BOUZRAR Maryvonne
CHARRIER Audrey
DALLERAC Francis
DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe
DIDIER Francis

GOUDENOVE Anne
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
LAURENCE Bernardina
MARMION Chantal
MECHAIN Georges

PARISOT Véronique
ROSADINI Patrick
SEVE Patrice
VENET Gilles
VITRAC Frédérique

Excusés :

BARBARIN Sandrine
BENSALAH Abdelkader Abel
BOULET Philippe
BRESSY France
CHEREAU Franck

DUMONT Gamra
LAUFFENBURGER Patrick
PERONNET Dominique
POUPEE Janick
SORRENTE Sophie

Invité de droit :

BAILLON Yann (DTN)

Invité :

RAVASSAUD Raymond

La séance est ouverte par le président à 18h07.

Ce dernier commence par annoncer la démission de Mme Anne Laure FLORENTIN comme membre du conseil d'administration en date du 16 novembre 2023.

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration daté du 9 novembre 2023 a été examiné et, après en avoir délibéré, il a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur DIDIER a pris la parole pour annoncer que Monsieur Philippe BOULET, précédemment en poste comme Secrétaire général, avait décidé de renoncer à cette fonction au sein de la FFKDA.

Monsieur BOULET ne pouvait cumuler sa fonction de Président de la ligue régionale Ile-de-France et celle de Secrétaire général de la Fédération, conformément aux statuts de la FFKDA, qui empêchent le cumul de ces deux fonctions.

Monsieur Philippe BOULET a décidé de conserver son mandat de Président de la Ligue régionale Ile-de-France.

Monsieur Francis DIDIER a proposé, la candidature de Monsieur Philippe DHERBECOURT pour le poste de Secrétaire général. Le vote s'est déroulé sous la supervision de Monsieur GRUMIC, qui a assuré le dépouillement des bulletins.

Monsieur Philippe DHERBECOURT a été élu, avec 18 votes en sa faveur contre un vote en sa défaveur, le consacrant nouveau Secrétaire général de la FFKDA.

À la suite de son élection, Monsieur DHERBECOURT a exprimé sa reconnaissance envers les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

3- SUIVI DES ORGANES DECONCENTRES

- Equipement Informatique pour les Comités Départementaux

Monsieur DIDIER a partagé les avancées du projet d'équipement informatique, annonçant l'acquisition de 165 ordinateurs pour un budget de 110 000 €. L'objectif est de terminer la configuration de ces appareils avant la fin de l'année. La société AXIDO a été désignée pour s'occuper du formatage des ordinateurs.

Une formation sur le nouveau logiciel WINIWING, essentielle au bon fonctionnement des ordinateurs, a été effectuée récemment pour le comité départemental de la Vienne par le service compétition de la FFKDA.

L'initiative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, qui a équipé ses tatamis de huit ordinateurs, a été prise comme exemple des progrès accomplis. Monsieur Pierre DELPEYROUX a exprimé son désir d'acquérir des ordinateurs fédéraux pour sa ligue, s'alignant sur cette initiative.

Des interrogations ont été soulevées quant à l'adaptabilité du logiciel à différentes disciplines, telles que le Wushu, auxquelles Monsieur DIDIER a répondu positivement.

Une question sur la formation en Nouvelle-Aquitaine a révélé que les ordinateurs y étaient prêts, mais la formation restait à être dispensée.

- Dissolution des ZID

La dissolution des Zones Interdépartementales (ZID) a été réalisée dans les ZID Poitou-Charentes, Picardie, et Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur DHERBECOURT a signalé un reliquat restant sur le compte de la ZID Picardie.

Monsieur DIDIER a indiqué que les fonds des ZID seraient réintégrés aux finances fédérales pour redistribution. Cette mesure vise à réattribuer les fonctions des ZID à d'autres structures. Monsieur DIDIER ajoute une précision concernant les ZID en indiquant qu'elles éprouvaient parfois des difficultés à atteindre le quorum lors de leur première assemblée générale de dissolution.

Le Président ajoute que l'Assemblée Générale de dissolution de la ligue régionale de Corse se déroulera le 10 mars 2024.

- Accompagnement Juridique pour les Assemblées Générales Électives

Les élections au sein des ligues régionales auront lieu tout au long du mois de juin, avec douze scrutins planifiés, gérés informatiquement par la Fédération. Monsieur GRUMIC a expliqué le processus électoral au sein des ligues, basé sur une représentation directe par les clubs, et a détaillé la composition du comité directeur.

Les comités départementaux ont jusqu'au 31 octobre pour tenir leurs élections, avec la flexibilité de les organiser avant ou après celles des ligues, sans obligation de synchronisation. Un soutien fédéral sera offert pour préparer les documents nécessaires aux assemblées générales.

Des demandes de précision ont été formulées concernant le mode de calcul des licences pour les élections, ainsi que sur la date la plus opportune pour les départements par rapport aux ligues. Voici les clarifications apportées pour les licences :

- Si AG avant le 31 août 2024 prise en compte des licences N-1 (licences 2022/2023) ;
- Si AG après 31 août 2024 pris en compte des licences N-1 (licences 2023/2024).

Monsieur GRUMIC a mis en évidence la flexibilité accordée aux départements pour organiser leurs élections, tout en avertissant des conséquences comptables liées à la tenue d'une assemblée générale (AG) clôturant l'exercice comptable avant le 31 août, la date officielle de clôture des comptes.

Pour préciser ces conséquences, il a expliqué que si une assemblée générale ordinaire se déroule avant cette date, les comptes ne pourront pas être validés. Par conséquent, les structures déconcentrées seront contraintes d'organiser une nouvelle assemblée générale ordinaire après le 31 août, cette fois spécifiquement pour la validation des comptes.

Il a également été procédé à un rappel concernant les règles de procuration pour les votes lors des élections, soulignant que le président d'un club a toujours l'obligation de confier son vote uniquement à un membre licencié de son propre club, garantissant ainsi une représentation équitable et conforme aux statuts de la fédération.

Sans questions additionnelles, Monsieur DIDIER a conclu cette partie de l'ordre du jour.

4- INTERVENTION DE LA TRESORIERE SUR LA SITUATION FINANCIERE

La trésorière, Mme LAURENCE, a présenté un aperçu détaillé de la situation financière actuelle de la Fédération Française de Karaté, en commençant par les résultats financiers disponibles. Elle a souligné un déficit de 71 195€, tout en notant une augmentation du nombre de licences à 235 532 en février 2024.

Concernant le budget, elle a mentionné des écarts par rapport aux prévisions, avec des dépenses supplémentaires dues notamment à l'organisation de l'Open de Paris, mais a rassuré l'audience en affirmant que ces différences n'étaient pas significatives.

M. DIDIER a exprimé son optimisme quant à la croissance du nombre de licenciés, qui a déjà augmenté de 5 053, par rapport à la saison passée, anticipant un total de 248 000 licences d'ici la fin de l'année.

Mme GOUDENOVE a mis en avant l'amélioration de la situation financière de la boutique par rapport aux années antérieures où elle était déficitaire.

M. GRUMIC en a profité pour souligner l'amélioration notable des revenus générés par la boutique de la fédération, attribuant ce succès à l'intégration des passeports et des vêtements officiels dans les offres de la boutique, ce qui a entraîné des résultats financiers supérieurs aux années précédentes.

5- RETOUR SUR L'OPEN DE PARIS ET LE CALENDRIER SPORTIF INTERNATIONAL

M. DIDIER a présenté un bilan financier de l'Open de Paris, notant une augmentation significative des dépenses de 100 000€ par rapport à l'édition précédente. Cette hausse est principalement attribuée à l'ajout de panneaux LED et d'une arche d'entrée pour les combattants, engendrant un coût supplémentaire de 50 000€. L'augmentation du nombre d'arbitres a également entraîné une hausse des dépenses de restauration, avec environ 150 repas offerts aux différents participants et 100 repas dans l'espace VIP.

Il a également abordé l'impact positif du retour en League 1 pour les athlètes français, leur permettant de marquer des points lors de compétitions à domicile. Il a souligné les coûts élevés de participation aux compétitions internationales, avec une inscription à 150€ par athlète, ainsi que les défis financiers pour les fédérations souhaitant entrer en League 1, nécessitant un investissement de 50 000€.

M. DIDIER a mentionné un accord avec la WKF et les principaux organisateurs des compétitions de League 1, pour réduire le nombre d'arbitres dans le but de diminuer les coûts.

Mme LAURENCE a conclu ce point en présentant les réussites de l'événement telles que les revenus générés par la billetterie et la boutique, ainsi que le plaisir de voir le retour d'un événement à guichets fermés, contribuant à l'ambiance générale et au succès de l'Open de Paris.

6- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

M. BAILLON a partagé un compte-rendu sur les performances de la France lors des championnats d'Europe jeunes à Tbilissi, en Géorgie, où l'équipe nationale a dominé en se classant première nation avec un total impressionnant de 14 médailles et 7 titres, surpassant largement les performances typiques d'autres nations.

Il a également mentionné de prochains ajustements dans les catégories de poids pour les jeunes athlètes, ce qui entraînera une restructuration nécessaire des équipes.

Il a souligné le caractère exceptionnel du championnat, tant en termes de résultats que d'ambiance, évoquant l'idée d'un "club France" unifié autour des athlètes. Pour les prochains championnats du monde, avec des compétitions prévues à Jesolo en Italie au mois d'octobre 2024 pour les jeunes et par équipes pour les seniors à Pampelune en Espagne au mois de novembre.

L'objectif principal est de qualifier les équipes de kata et de kumite, tant masculines que féminines, afin d'assurer une représentation complète de la France dans toutes les catégories à Pampelune.

M. BAILLON a abordé la nécessité de reconstruire une équipe France après l'exclusion du karaté comme discipline olympique, en mettant l'accent sur la conquête de médailles et la victoire en finales, une stratégie qui porte ses fruits avec d'excellents résultats récents.

Des initiatives spécifiques ont été mises en avant, telles que le stage 100% féminin dirigé par Alizée AGIER, visant à promouvoir la pratique féminine du karaté.

Le programme "Un tatamis pour tous" à Rennes, avec la participation de l'équipe de France de para-karaté, vise à labéliser et développer cette pratique.

Sur le plan scolaire, l'accent est mis sur l'intégration du karaté dans les programmes primaires, avec des outils pédagogiques et vidéos en préparation.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) est également en cours de révision pour intégrer de nouveaux clubs « Elites » et envisager l'ouverture de deux pôles espoirs.

La formation TFP a été soulignée comme un succès significatif.

Mme VITRAC a exprimé sa déception concernant un membre de la commission féminine organisant des stages féminins de manière totalement indépendante.

Monsieur BAILLON a terminé son discours en mettant l'accent sur la nécessité de préserver l'unité et la solidarité du "club France" pendant les compétitions, afin de continuer à stimuler et à améliorer le niveau du karaté français. Il a également souligné qu'un email avait été envoyé à tous les parents des athlètes impliqués dans les derniers championnats pour appuyer cette initiative.

7- QUESTIONS DIVERSES

M. ROSADINI a soulevé une question sur le délai d'annonce pour les élections, précisant que pour les organes décentralisés, ce délai est de 45 jours, selon la réponse de M. GRUMIC.

Mme BOUZRAR a exprimé sa déception concernant les récompenses offertes lors de la Coupe de France de Yoseikan Budo, notant qu'il s'agissait toujours des mêmes médailles et qu'aucune coupe n'était remise aux équipes.

M. SEVE a appuyé son observation, faisant remarquer que les médailles n'ont pas changé depuis des années et suggérant qu'il était temps d'en introduire de nouvelles pour la prochaine saison. M. DIDIER a recommandé d'impliquer Messieurs BEAUDRY et RABARIJOANA du service des disciplines associées dans cette tâche, car ils sont responsables de la gestion des médailles, et a proposé avril 2024 comme mois idéal pour commencer à créer ces nouvelles médailles pour la prochaine saison.

Sans autres questions, la séance a été levée à 19h22.

Fait à Montrouge, le 23 février 2024

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe DHERBECOURT